

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 460

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 460 29 juin 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

460

Domaine public

Alcool et tabac : le coup de la sympathie

Pour mieux étouffer une idée, trouvez-la sympathique ! C'est la tactique choisie une nouvelle fois par le Conseil national pour écarter une initiative lancée par des "jeunes". Après les "douze dimanches sans voitures", c'est l'interdiction de la publicité pour l'alcool et le tabac (voir en page 2 et 3) qui échoue d'être trop appréciée des parlementaires : bonne note pour l'idéalisme, jeunes gens, mais pour les choses concrètes, laissez-nous faire...

Tout d'abord, assez de mesures étatiques : le peuple n'en veut plus, prétend le Parlement ; laissons donc agir en toute impunité les lobbies du tabac et de l'alcool... Pas du tout, rétorque le Conseil fédéral : nous révisons la loi sur l'al-

cool, nous préparons un texte sur la prévention. Hélas, voilà une chanson bien connue ; et les réalisations concrètes traînent : les 120 000 alcooliques en Suisse ne sont pas un groupe de pression dangereux.

Et puis, techniquement, cette interdiction ne serait pas réalisable... Ce qui n'empêche pas qu'en Europe, sept pays ont interdit totalement ou presque la publicité pour le tabac et quatre pour l'alcool, suivant en cela la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé ; et pourquoi cette publicité est-elle déjà absente de la majorité des radios et des télévisions ?

D'accord, l'interdiction de la publicité, pas plus que la prohibition des produits n'empêchera pas les excès. Mais elle pourrait faire disparaître cette ambiance insidieuse, cet environnement étouffant, fait de multiplication d'images qui, dans notre inconscient — c'est du reste leur but — deviennent rapidement des modèles de comportement. Parier sur la famille et sur l'école dans la lutte contre la dépendance est illusoire quand les marchands disposent de millions pour leurs campagnes "éducatives".

La violence officielle et l'autre

Un homme s'est donné la mort dans un quartier périphérique de Genève en s'inondant d'essence et en y mettant le feu. Il a laissé à sa femme et à ses deux garçons un message très simple : "Je ne supporte plus d'être chômeur".

On le disait "pas très stable" et un peu "mythomane". Pendant ce qu'il est convenu de nommer la période de haute conjoncture, il changeait fréquemment de place, toujours, affirmait-il, "pour occuper un emploi plus important".

Ses voisins hochait la tête lorsqu'il leur faisait lire des certificats, tous plus élogieux les

uns que les autres, et qui concordaient peu avec les informations qu'ils avaient.

La "crise" permet d'éliminer tout ce qui n'est pas dans la norme.

Une fois de plus, il avait quitté son emploi, mais cette fois-ci, il n'en a pas trouvé un autre. La presse n'a pas parlé de ce "fait divers". Une déontologie heureuse si on sait combien les suicides sont réputés "contagieux". Mais cette discréption évite du même coup de parler des extrémités auxquelles peut acculer le chômage, du climat de violence qu'il fait peser sur les travailleurs. La violence, c'est officiel, c'est le monopole des Brigades Rouges et de la Bande à Baader.